

La réforme du prix des médicaments brevetés réduira le coût des médicaments pour tous

À l'heure actuelle, les prix que paient les Canadiens pour les médicaments d'ordonnance sont parmi les plus élevés au monde.

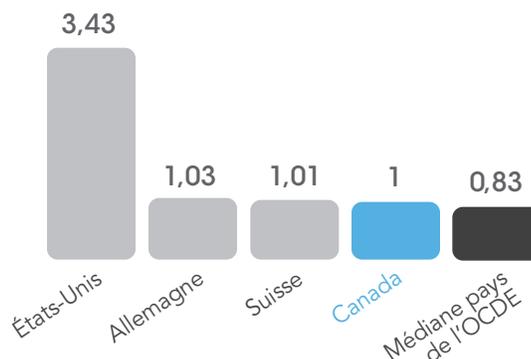
Les changements qui entreront en vigueur au début de l'année prochaine protégeront les électeurs de votre circonscription contre les prix excessifs des médicaments. L'amélioration de la réglementation canadienne sur le prix des médicaments brevetés fera baisser les coûts en excluant les pays où les médicaments sont onéreux – comme les États-Unis – du processus de comparaison servant à établir les prix chez nous.

Réduire le coût des médicaments dans votre circonscription

Les améliorations au *Règlement sur les médicaments brevetés*, dont la mise en œuvre est prévue pour le 1^{er} janvier 2021, profiteront aux Canadiens partout au pays, y compris dans votre circonscription.

- Le coût toujours plus élevé des médicaments signifie que les pressions sont encore plus fortes sur les employeurs de votre circonscription pour fournir des régimes d'assurance médicaments complets aux employés et à leur famille.
- Les travailleurs autonomes de votre circonscription paient eux aussi plus cher pour leur régime individuel d'assurance maladie.
- Les modifications prévues au *Règlement sur les médicaments brevetés* permettront aux employeurs d'économiser des millions de dollars chaque année, en harmonisant davantage les coûts des médicaments au Canada avec ceux du reste du monde.

Ratio moyen des prix pratiqués dans les pays de comparaison par rapport aux prix pratiqués au Canada, médicaments brevetés, OCDE, 2018



Les assureurs de personnes canadiens soutiennent l'amélioration du *Règlement sur les médicaments brevetés* et sont prêts à faire leur part. Au moyen des régimes d'assurance au travail qu'offrent les assureurs, les employeurs et leurs employés ont accès à plus de 11 000 médicaments brevetés, soit 41 % de plus que le régime provincial le plus généreux au pays. La baisse du coût des médicaments aidera à assurer la viabilité de ces régimes. Nous encourageons le gouvernement fédéral à s'en tenir à la date prévue du 1^{er} janvier 2021 pour la mise en œuvre des modifications.

- Ces changements sont urgents pour protéger les employeurs et les électeurs de votre circonscription contre les prix excessifs des médicaments.
- Les améliorations permettront le juste équilibre entre assurer l'accès des électeurs de votre circonscription aux médicaments dont ils ont besoin, et réduire les prix des médicaments d'ordonnance.
- Les changements prévus se traduiront par des coûts plus bas, pour les personnes qui bénéficient d'une assurance médicaments comme pour celles qui paient de leur poche.



Les assureurs de personnes canadiens appuient l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur clhia.ca/reduirecoutmedicaments

Des médicaments plus abordables, au profit de tous



Canadian Life and Health Insurance Association

Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes

Pour plus de renseignements :
Karen Voin, vice-présidente, Assurance collective et Lutte antifraude
kvoain@clhia.ca | 416-359-2020

[in](#) [twitter](#) [clhia](#) [clhia_accap](#) www.clhia.ca